



9485 - Assister à une cérémonie organisée pour célébrer l'anniversaire d'un enfant et manger des mets présentés à cette occasion

question

Les musulmans célèbrent l'anniversaire des enfants et préparent des repas pour les invités et accomplissent la prière du feu. Nous nous y opposons en principe, mais y avons pris part pour ne pas gêner (les organisateurs). Ils nous forcent à manger en disant que les repas ne sont destinés qu'aux invités. Pouvons-nous en manger ? Comment argumenter le refus de manger, malgré le caractère innové de la célébration ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Célébrer un anniversaire est une innovation dans la religion d'Allah. C'est-à-dire que cela n'est pas permis. Il n'est pas permis non plus de manger des repas préparés à cet effet. Leur prétention selon laquelle les repas ne sont préparés que pour les invités ne justifie pas leur consommation. L'hospitalité est régie par des dispositions à part. Les choses dépendent des motivations qui les soutiennent. Il est clair que les repas sont préparés pour cette occasion innovée (dans la religion). Le fait de manger de ces repas aide les organisateurs à perpétuer ces cérémonies. Ce qui revient à coopérer dans le péché et la transgression. Or Allah le Transcendant et Très haut dit : **Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraînez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Allah, car Allah est, certes, dur en punition!** (Coran, 5 : 2).
Cheikh Abd al-Karim al-Khoudayr.

S'agissant de la prière du feu, elle est une prière soufie innovée à laquelle il n'est pas permis de participer.